



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Editorial : « L'OMC qui pleure et l'OMC qui rit »

Novembre
Décembre
2021
N° 11-12

Le Conseil général extraordinaire de l'OMC du 26 novembre a décidé de reporter à une date indéterminée la 12^{ème} conférence ministérielle de l'OMC (CM12). Cette décision difficile était la seule raisonnable face à la diffusion rapide du nouveau variant Omicron, le durcissement des mesures sanitaires et la difficulté de négocier dans un format virtuel ou hybride à 164 pays sur plusieurs sujets.

Ce délai supplémentaire pourrait être mis à profit par les membres pour continuer les négociations et converger sur les quatre sujets majeurs à l'ordre du jour de la CM12 : la finalisation d'un accord sur les subventions à la pêche prévu par l'objectif de développement durable 14.6 des Nations Unies, la réponse de l'OMC à la pandémie en incluant un volet sur la propriété intellectuelle liée aux traitements contre la Covid, le lancement d'un processus de réforme de l'OMC et, enfin, l'adoption d'un agenda de travail sur certains volets des négociations agricoles. La directrice générale Mme Ngozi a exhorté les membres à concentrer leurs efforts sur les deux premiers sujets d'ici fin février, ce qui permettrait aux ministres de se réunir - le cas échéant de façon virtuelle - pour finaliser ces deux négociations essentielles pour l'agenda de développement durable, la lutte contre la pandémie et plus généralement la crédibilité de l'OMC. C'est aussi le sens de la proposition du ministre kazakh, président de la CM12, d'une nouvelle réunion début mars.

Mais la convergence n'est pas acquise. Les divergences profondes entre les membres, qui faisaient déjà planer un risque élevé d'échec sur la CM12, sont toujours présentes. L'UE en tout cas, très impliquée dans les négociations, reste dans un rôle pivot et constructif sur tous les sujets.

Vive leur dans ce paysage sombre, 67 membres de l'OMC ont conclu à l'OMC le 2 décembre dernier, dans une salle enthousiaste et en présence de Mme Ngozi, les négociations plurilatérales sur la réglementation intérieure des [Services](#). Initiées en marge de la ministérielle de Buenos Aires en 2017, ces négociations donneront aux fournisseurs de service de tous les membres de l'OMC la réassurance que ces 67 membres leur appliqueront des bonnes pratiques réglementaires et administratives (transparence dans l'attribution de licences, stabilité juridique, etc.). L'OCDE estime que cette initiative pourrait permettre d'économiser jusqu'à 150 Mds \$ par an en améliorant le climat des affaires et réduisant les coûts, au bénéfice surtout des TPE/PME. Il s'agit du premier résultat en matière de services depuis 1997 et du premier accord à contenir une clause de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Les membres vont désormais présenter leur liste révisée d'engagements dans le cadre de la procédure dite de certification (63 pays l'ont déjà fait). Ces engagements bénéficieront à tous les membres de l'OMC, même ceux ne participant pas à cette initiative, renforçant de facto le multilatéralisme commercial. Ce succès doit être une source d'inspiration pour le travail dans les autres domaines, permettant à des coalitions de pays volontaires d'agir tout en veillant à ne pas pénaliser le système multilatéral.

Souhaitons pareil succès aux travaux multilatéraux et aux initiatives conjointes sur le commerce électronique, la facilitation de l'investissement pour le développement ou encore le développement durable.

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

Editorial
p.1

Négociations
multilatérales
p.2

Négociations
plurilatérales
p.4

Activités
régulières de
l'Organisation
p. 4

Autres activités
de la France à
l'OMC
p.7

Calendrier de
l'OMC
p. 8

Conseil des ADPIC du 29 novembre 2021

Les Membres se sont réunis pour examiner **les suites à donner aux discussions sur la demande indo-sud-africaine de dérogation à l'accord ADPIC et la proposition de l'UE sur les licences obligatoires compte tenu du report sine die de la CM12**. Les Membres sont convenus de laisser ces deux points ouverts afin de pouvoir convoquer rapidement une réunion formelle du Conseil des ADPIC si d'aventure les discussions en petits groupes ou en bilatéral progressaient, ce qui, à ce stade, semble peu probable étant donné le maintien de positions antagonistes.

L'Inde et l'Afrique du sud ont fait valoir que les circonstances actuelles soulignent plus que jamais la nécessité de suspendre les droits de propriété intellectuelle pour lutter contre la pandémie de Covid-19 et notamment l'apparition de nouveaux variants. Pour ce faire, il n'était pas nécessaire d'attendre que la CM12 puisse

être de nouveau convoquée, puisque le Conseil général était tout à fait habilité à octroyer une telle dérogation. Les co-auteurs de la dérogation ont tous insisté sur la nécessité de lancer le plus rapidement possible des négociations sur la base d'un texte.

L'UE a appelé les Membres à faire preuve de flexibilité pour trouver des solutions concrètes de compromis, tandis qu'un autre Membre opposé à la dérogation ADPIC a fait valoir qu'une zone de convergence pourrait être celle des licences obligatoires d'où l'intérêt d'en clarifier et d'en faciliter l'utilisation. Il convenait donc de poursuivre les discussions à ce sujet sur la base de la proposition européenne.

Une nouvelle réunion est d'ores et déjà prévue le 16 décembre 2021.

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Réunions du comité agriculture en session extraordinaire 15 et 25 novembre 2021

En dépit de **l'absence de convergence des positions** des membres et du maintien de **fortes critiques** concernant le texte proposé en juillet dernier lors de la réunion du comité agriculture en session extraordinaire le 15 novembre dernier, la présidente du comité a poursuivi ses travaux de concertation sous différents formats. Elle a proposé un **nouveau texte de négociation le 23 novembre** dernier qui a été examiné d'une nouvelle réunion du comité agriculture en session extraordinaire le 25 novembre.

Cette nouvelle proposition a été **critiquée par la plupart des membres pour des raisons différentes**. UE, G10 ont critiqué la proposition soutiens internes et notamment **l'inclusion de la boîte verte** dans le programme de travail (examen des critères). Les Etats-Unis ont demandé à ce que les ambitions sur les soutiens internes ne dépassent pas celles sur l'accès au marché alors que les Cairns souhaitaient un cadre de travail plus ambitieux (objectif de réduction...).

Pays développés et pays en développement (Inde G33) se sont à nouveau opposés sur la question de la **boîte développement** que les derniers veulent absolument préserver. Ces derniers réclament également, avec la Chine, une **solution définitive pour les programmes de stockage public** alors que selon les pays développés, le sujet n'est pas suffisamment avancé pour espérer acter quelque chose à la Ministérielle. A noter **les critiques virulentes de l'Inde** sur ce point qui a menacé de bloquer les négociations agricoles si le texte transmis aux ministres ne comportait pas une proposition de solution pérenne.

Lors d'une réunion informelle des chefs de délégation le 02 décembre, la présidente du COASS soutenue par la Directrice Générale a appelé les membres à **reprendre rapidement leurs travaux** en vue d'une réduction des divergences. Toutefois, en l'absence de volonté des membres d'une reprise rapide des échanges, elle a préféré **reporter à 2022**, la réunion du COASS prévue initialement le 8 décembre 2021.

christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Réunions négociations sur les aides à la pêche mois de novembre 2021

Les négociations sur les aides à la pêche se sont accélérées durant le mois de novembre avec la diffusion d'un **nouveau texte consolidé** le 8 novembre et le démarrage de discussions clause par clause.

Ces réunions ont permis **d'atténuer certaines divergences**. Un travail en petit groupe a ainsi abouti à une solution plus consensuelle concernant les standards que doivent respecter les **déterminations INN** (pêche illégale non déclarée non réglementée) entraînant l'interdiction des aides (concertation, échange d'information entre Etat

côtier et Etat du pavillon...). Si certains pays en développement continuent de critiquer le « **management carveout** » (les aides restent autorisées si des mesures de gestion sont mises en œuvre pour maintenir les stocks à un niveau durable ou assurer leur restauration à un niveau durable dans le cas de stocks en surpêche), il s'agit plus pour eux d'en faire un prétexte pour justifier des demandes d'exonérations plus importantes dans le cadre du traitement spécial et différencié. La dernière version du texte permet par ailleurs une protection des accords d'accès de l'Union Européenne.

Ces travaux n'ont par contre pas permis de réduire les écarts de position des membres sur des sujets importants. Il s'agit notamment de **l'inclusion dans le champ de l'accord des aides non spécifiques aux carburants** qui reste soutenue par certains pays en développement (Inde, Chine, ACP) alors que de nombreux pays développés demandent leur exclusion.

Concernant le **traitement spécial et différencié**, de nombreux membres semblent s'accorder sur une solution « **de minimis** ». Il s'agit d'accorder une exemption pérenne aux PMA, et aux pays en développement dont la part dans la pêche mondiale est inférieure à **0,7%**. Pour les autres pays en développement, les exonérations seraient limitées à la **pêche artisanale** dans la limite des 12 miles et une **exonération de durée limitée pour leur ZEE**. Les positions des membres divergent sur ce seuil de 0,7% que certains pays en développement voudraient augmenter et la durée de l'exonération transitoire pour les plus gros pays en développement. **L'Inde demande ainsi une exonération de 25 ans**. Certains pays en développement demandent également que la limite pour la pêche artisanale exonérée soit portée 200 miles (Indonésie). Se pose également la question de l'éventuel accès de la Chine au traitement spécial et différencié qui serait inacceptable pour de nombreux membres.

L'éventuelle **interdiction des aides à la pêche pour les zones non contrôlées** (hors ZEE et zones de compétence des ORGP) continue par ailleurs d'opposer les pays développés partisans d'une telle interdiction et la Chine. Il en est de même pour la **prise en compte du travail forcé** qui reste une demande forte des Etats-Unis. Les modalités

christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

[Processus multilatéral concernant la réponse de l'OMC face à la pandémie 26 novembre 2021](#)

L'ambassadeur Walker a exposé la dernière version du projet de déclaration ministérielle relative à la réponse de l'OMC à la pandémie de Covid-19, soumise aux Membres le 22 novembre, en soulignant à **de nombreuses reprises que le texte se base sur les suggestions et les vues des Membres**.

Les réactions des Membres peuvent être scindées en **deux catégories** :

- **Les Membres** (Inde, Pakistan, Tunisie, Sri Lanka, Egypte, Indonésie, Afrique du Sud, Etats-Unis) **qui considèrent que le texte ne reflète pas suffisamment leurs positions**, et que le facilitateur néo-zélandais D. Walker n'a pas respecté la nature « *member-driven* » et consensuelle de l'OMC. La **Tunisie, le Pakistan, l'Egypte, l'Afrique du Sud et le Sri Lanka** ont souligné que le texte devait (1) être revu « pour trouver le bon équilibre » et (2) intégrer impérativement la dérogation ADPIC (ainsi que les éléments soulignés dans leur communication du 25 octobre).

hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

de prise en compte des questions de territorialité ne sont également pas résolues.

Le président avait diffusé le **24 novembre dernier une nouvelle version du texte** dans laquelle les points concernant les sujets précités restaient entre crochets en vue de leur négociation durant la conférence ministérielle. Avec l'annulation de cette dernière, il a appelé les membres à **maintenir le dynamisme** suscité par l'intensification des travaux ces dernières semaines pour travailler à la résolution de ces divergences. Cet appel a été **repris par le directrice générale** lors d'une réunion informelle des chefs de délégation le 02 décembre. Elle souhaite notamment que les membres parviennent à un **texte suffisamment consensuel en février qui pourrait être proposé à la validation des ministres** pour une réunion éventuellement virtuelle. Le président et la directrice générale ont confirmé ces échéances lors d'une réunion des chefs de délégation le 10 décembre.

Les échanges récents des membres montrent toutefois que l'annulation de la ministérielle a porté un **coup d'arrêt à la volonté des membres de s'engager** dans une véritable recherche de compromis. Une réunion récente d'un petit groupe de délégations sur la question du **TSD** s'est ainsi soldée par un échec, les ACP qui semblaient accepter la proposition figurant actuellement dans le texte consolidé l'ont à nouveau remise en cause alors que l'Inde est restée sur ses demandes extrêmes (transition de 25 ans) et que les Etats-Unis ont durci leur refus de toute concession sur le sujet. Une relance des négociations reste difficile et sera assujettie à la **fixation rapide début 2022 d'une réunion ministérielle**.

- **Les Membres** (Panama, Uruguay, Equateur, Brésil, UE, Japon, Suisse, RU, Chili, Russie, Canada, Australie, Bangladesh, Singapour, Chine, Taiwan, Turquie, Thaïlande, Argentine, Mexique, Botswana, Russie) **qui appellent au pragmatisme et soulignent que la règle du consensus à l'OMC implique une certaine flexibilité et capacité de compromis**. Les Membres ont noté ne pas être complètement satisfaits avec le texte « *ce qui fait foi de la qualité du travail de D. Walker, dont le texte est équilibré et équivaut à une bonne base de discussions* ». Les Membres ont insisté qu'il en allait de la légitimité de l'OMC à produire un résultat utile face à cette crise sanitaire globale et que de ré-ouvrir le texte pour négociations 1,5 jour ouvré avant le début de la MC12 risquerait de nous éloigner de tout potentiel consensus. **L'UE** a souligné être « *comme d'autres, insatisfaite du texte, dont le langage gagnerait à être renforcé sur les volets « transparence » et « restrictions à l'exportation »* ».

Initiative plurilatérale relative au commerce électronique du 10 novembre 2021

Durant la dernière réunion plénière avant ce que devait être la 12^e ministérielle, une proposition de trois Membres quant aux flexibilités nécessaires aux PED/PMA pour la mise en œuvre de l'Accord semble avoir été accueillie favorablement par la *Membership*. L'objectif de disposer de 10 à 12 articles pour décembre était toujours poursuivi. Seuls les groupes de négociation relatifs à la facturation électronique et à la cyber-sécurité semblent pouvoir espérer une consolidation dans un futur proche. Enfin, au terme de la première discussion plénière, depuis février 2020, sur la disposition relative au traitement non discriminatoire des produits numériques, un dissensus fort s'est exprimé entre les Membres: à l'exception de deux Membres développés, l'ensemble des Membres s'oppose à la disposition.

Il s'agit, pour ces derniers, d'une part, de ne pas réduire la clarté de la distinction entre commerce des services et commerce des marchandises et, d'autre part, de préserver

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

Initiative plurilatérale relative à la réglementation intérieure dans le domaine des services du 18 novembre 2021

Depuis la dernière réunion plénière, les Philippines et Bahreïn ont annoncé se joindre à l'initiative, portant ainsi le nombre de Membres de l'OMC impliqués à 68. À ce stade, une soixantaine de liste d'engagements a été communiquée au Secrétariat. C'est dire que quelques listes demeurent manquantes.

En conclusion de la dernière plénière avant ce que devait être la 12^e ministérielle, le coordinateur costaricain avait indiqué être fier de conclure une initiative constituant le premier résultat substantiel de l'OMC, en matière de services, depuis 24 ans. Du reste, cette négociation plurilatérale jouit d'une masse critique de membres représentant 90% des échanges de services.

Enfin, souhaitant, d'une part, profiter du *momentum CM12* et, d'autre part, consolider la clôture des négociations sur la substance, un événement réunissant les ambassadeurs des Membres impliqués a eu lieu le 2 décembre 2021. Ouvrant cette réunion des ambassadeurs, la Directrice-

pierre-louis.guillou@dgtresor.gouv.fr

une marge de manœuvre nécessaire aux politiques de promotion culturelle. Une déclaration des coordinateurs de l'initiative (Australie, Japon, Singapour) devrait être adoptée dans les prochains jours. Celle-ci vise, essentiellement, à faire la publicité des avancées de la plurilatérale relative au commerce électronique et souligner combien cette négociation répond aux enjeux du commerce contemporain. Par-delà la nécessaire unification de règles commerciales relatives au commerce électronique, aujourd'hui fragmentée à travers les nombreux accords commerciaux régionaux formant un véritable « bol de spaghetti », cette négociation porte un enjeu systémique pour l'OMC: être en capacité de produire des normes adaptées à la réalité des échanges du XXI^e siècle.

Générale de l'OMC est intervenue pour souligner, en substance, le signal positif envoyé par cette conclusion quant à la pertinence de l'OMC et quant à la pertinence du plurilatéralisme comme méthode de travail dans le *forum* multilatéral qu'est l'OMC. De même nature ont été les interventions des trois coordinateurs de l'initiative (Australie, Costa-Rica, Union européenne).

Tous ont souligné que cette initiative constituait l'unique résultat en matière de négociations services depuis de nombreuses années. Enfin, 34 Membres sont intervenus pour dire leur satisfaction, leur fierté, et souligner que les engagements négociés répondaient aux attentes des opérateurs privés pâtissant des barrières réglementaires s'agissant de la prestation internationale de service. Reste désormais à recueillir toutes les listes d'engagements pour initier la procédure de certification desdites listes, laquelle est un préalable à l'entrée en vigueur des engagements ainsi négociés.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'ORGANISATION

Réunion du comité SPS des 4-5 novembre 2021

Lors de cette réunion du comité SPS, l'Union Européenne a de nouveau fait face à plusieurs préoccupations commerciales spécifiques concernant ses limites maximales de résidus pour différents composés chimiques. Plusieurs membres ont ainsi émis des **critiques vigoureuses concernant les LMR européennes** qui, selon eux, ne prennent pas en compte les analyses du codex. Certains

ont également **critiqué les tolérances exceptionnelles accordées aux agriculteurs européens** pour l'utilisation de substances interdites. L'Union européenne a par contre rejoint des **préoccupations soulevées à l'encontre de la Chine** suites aux mesures restrictives prises par cette dernière en raison de la **COVID19**. Elle a également critiqué le caractère injustifié de certaines mesures chinoises suite

à des foyers de peste porcine africaine ou d'influenza aviaire. L'Inde a de nouveau été critiquée par plusieurs membres à propos des obligations de certification non OGM qu'elle a introduites pour plusieurs produits agricoles.

Un **projet de déclaration ministérielle** « Déclaration relative aux questions SPS pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC » a été à nouveau discuté. Avec le soutien du groupe ACP et du groupe africain, **ce sont plus de 80 membres de l'OMC qui soutiennent maintenant cette déclaration**. Elle appelle notamment à une « **intensification durable de l'agriculture** » pour faire face aux défis que sont la croissance de la population, le changement climatiques et l'apparition de nouveaux organismes nuisibles. Il s'agit notamment d'encourager

christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

Comité du commerce et du développement du 10 novembre 2021

Après avoir divulgué les 17 nouvelles chaires universitaires de l'OMC sélectionnées pour la période 2021-2025, la **DG Okonjo-Iweala a annoncé son intention d'admettre plus fréquemment un plus petit nombre d'établissements dans le programme** « afin de le rendre encore plus représentatif, d'améliorer sa visibilité et de donner plus d'élan au réseau de chaires ainsi qu'à ses Membres ».

Pour rappel, le **programme des chaires de l'OMC, lancé en 2010, vise à favoriser le débat et la prise de positions innovantes à l'OMC en soutenant financièrement la recherche universitaire sur le système commercial multilatéral dans les institutions des Membres** (majoritairement en développement).

Les titulaires de chaires sont sélectionnés par voie de concours. A ce jour, le **réseau de chaires du programme compte 36 établissements**, qui se sont vu attribuer une

hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

Comité de la facilitation des échanges (CFA) du 26 novembre 2021

Le CFA a conclu le premier examen de l'Accord de la facilitation des échanges (AFE). Nous retenons les points saillants suivants du rapport à ce sujet :

- Les notifications soumises par les membres indiquent que **le taux actuel des engagements de mise en œuvre de l'AFE est de 70,5%** :
 - Les cinq mesures ayant le taux d'engagements de mise en œuvre le plus élevé sont : l'inspection avant expédition (article 10.5) ; circulation des marchandises (article 9) ; détention (article 5.2) ; recours à des commissionnaires en douane (article 10.6) ; et l'admission temporaire des marchandises (article 10.9).
 - Les cinq mesures avec le plus faible taux d'engagements de mise en œuvre sont : la gestion des risques (article 7.4) ; coopération entre les agences frontalières (article 8) ; procédures d'essai (article 5.3) ; opérateurs autorisés (article 7.7) ; et le guichet unique (article 10.4).
 - 85 membres ont notifié leur besoin d'assistance technique et de renforcement des capacités

l'utilisation de nouvelles technologies et **produits phytosanitaires innovants**. Cette déclaration propose **l'adoption d'un programme de travail** en vue de propositions à la 13ème conférence ministérielle. Clairement visée (notamment via sa stratégie de la ferme à la table), l'UE a proposé une communication s'appuyant sur les conclusions du sommet des Nations-Unies de septembre 2021 sur les systèmes alimentaires durables et **appelant le comité SPS à travailler sur ces questions de durabilité**. Cette communication n'a été soutenue que par la Suisse et la Norvège. Plusieurs membres ont appelé l'UE à se rallier à la communication précédente et certains l'ont invitée à **réduire ses soutiens à l'agriculture** qui selon eux ont un **effet néfaste sur l'environnement**.

chaire pour une période de quatre ans. Le Programme reçoit l'appui d'un **Conseil consultatif**, un organe externe composé d'universitaires (majoritairement de pays développés, dont Prof. Lionel Fontagné de la Sorbonne), dont le rôle est **d'assurer la qualité de la recherche produite par les titulaires des chaires**.

La France participe à ce programme d'assistance technique depuis 2018 où une contribution de 50 000 EUR/an (150 000 EUR sur la période 2018-2020) a été versée aux chaires du Bénin et du Sénégal. En 2021, à l'aune des bons résultats de l'évaluation externe du programme (qui recommande de doubler le nombre de bénéficiaires, soit de passer de 19 à 40 chaires), **la France est devenue la donatrice de référence du programme en augmentant sa contribution de 1000%, en s'engageant à verser 550.000 EUR/an (soit 1.650.000 EUR sur la période 2021-2023)**.

(parmi les demandes les plus citées figurent : le renforcement des ressources humaines et des formations ; davantage assistance pour modifier des lois ou des règlements ou en mettre en œuvre de nouveaux ; davantage de ressources pour investir dans les technologies de l'information et de la communication adéquates). Par ailleurs, le rapport souligne que les PMA membres continuent d'être confrontés à des difficultés pour s'acquitter de leurs obligations de notification.

- Un **recueil des expériences de facilitation des échanges des Membres liées à la pandémie** (qui catégorise, article par article de l'AFE, les mesures de facilitation des échanges adoptées par les Membres pendant la crise de la COVID) **est joint en annexe au rapport**. La majorité de ces mesures vise à :
 - permettre la continuité du commerce malgré les diverses mesures de confinement/distanciation sociale adoptées par les Membres en simplifiant/digitalisant les procédures douanières.

- faciliter le commerce des biens essentiels à la pandémie (suppression des tarifs douaniers, simplification des procédures douanières etc.).

Pour rappel, l'**AFE**, dont les négociations ont été conclues lors de la Conférence ministérielle de Bali en 2013, **est entré en vigueur le 22 février 2017**, suite à sa ratification par les deux tiers des Membres de l'OMC. Conformément à son article 23, qui prévoit que « *le Comité examinera la mise en œuvre de l'accord dans un délai de quatre ans à compter de son entrée en vigueur, puis périodiquement* », a donc eu lieu le premier examen de mise en œuvre de l'AFE à partir de février 2021.

hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

Organe de règlement des différends du 30 novembre 2021

Les demandes d'établissement de groupe spécial présentées pour la 1^{ère} fois par l'UE et le Costa Rica dans les affaires les opposant respectivement à la Russie et à la République dominicaine ont été rejetées par ces dernières.

La 1^{ère} affaire concerne la **politique d'industrialisation par substitution aux importations menée par la Russie qui affecte l'accès des opérateurs européens aux marchés publics commerciaux passés par des entités russes liées à l'Etat**. L'UE considère en effet que les mesures mises en œuvre par la Russie et qui visent à remplacer, au moyen d'un ensemble de restrictions et d'incitations, les marchandises ou services fournis par des entités étrangères par des marchandises ou services nationaux fournis par des entités russes dans le cadre de marchés commerciaux passés par des entités liées à l'Etat violent les engagements pris par la Russie à l'OMC. L'UE a fait valoir qu'**en 2019 la valeur des appels d'offres publiés par les entreprises d'Etat russes s'élevait à environ 290 milliards €, soit environ 20% du PIB de la Russie**.

La seconde affaire porte sur l'imposition par la République dominicaine de droits antidumping sur les importations de produits en acier originaires du Costa Rica (barres et tiges en acier pour béton armé). Selon ce dernier, l'enquête préalable nécessaire à l'établissement de ces droits antidumping n'a pas été menée dans des formes régulières, ce qui entache la licéité des droits adoptés à l'issue de cette enquête. En particulier, la République dominicaine

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Différend UE Etats-Unis sur les olives mûres espagnoles

A la demande des producteurs d'olives de Californie et le département du commerce américain avait initié en juillet 2017 une enquête concernant les importations d'olives mûres espagnoles. Cette dernière avait conclu que les producteurs américains subissaient une concurrence déloyale des producteurs espagnols en raison des subventions bénéficiant à ces derniers. Le département du commerce a alors mis en place de droits compensateurs et antidumping (compris entre 30% et 44% suivant les entreprises concernées) sur les importations d'olives espagnoles.

L'AFE, seul et unique accord multilatéral adopté depuis la création de l'OMC, **visé à faciliter le transit des marchandises, en prônant la coopération et l'harmonisation des réglementations douanières**.

L'AFE est le **premier accord de l'OMC dans lequel les Membres en développement et les PMA peuvent déterminer leurs propres calendriers de mise en œuvre en fonction de leur capacité technique et financière**. Les Membres développés étaient tenus de mettre en œuvre toutes les dispositions de l'AFE dès son entrée en vigueur.

aurait établi ces droits antidumping malgré l'absence d'éléments de preuve démontrant l'existence d'un dumping ou d'un dommage causé aux producteurs nationaux.

Pour la 48^{ème} fois (!), les Etats-Unis ont bloqué le lancement du processus de sélection des membres de l'Organe d'appel proposé par 122 Membres. Sans se départir de leurs interventions précédentes, les Etats-Unis ont indiqué ne pas pouvoir soutenir cette initiative dans la mesure où leurs « *préoccupations systémiques exprimées depuis 16 années* » n'ont pas été traitées. Ils se sont néanmoins dits favorables à des discussions sur la réforme du système de règlement des différends. En réaction à cette intervention, plusieurs Membres ont rappelé leur attachement à un système de règlement des différends fonctionnel, permettant d'assurer la sécurité et la prévisibilité des échanges ainsi que la préservation d'un système fondé sur les règles. **Tous les Membres se sont dits favorables à la réforme du système de règlement des différends et certaines délégations ont fait valoir qu'il convenait de s'engager sans tarder dans ce processus de réforme, et ce malgré le report de la 12^{ème} Conférence ministérielle**.

La prochaine réunion de l'ORD aura lieu le mardi 25 janvier 2022. **L'UE y obtiendra, de droit, l'établissement d'un groupe spécial dans le différend qui l'oppose à la Russie**.

Suite à des consultations infructueuses, la Commission européenne a demandé l'établissement d'un groupe spécial en mai 2019. Ce dernier a rendu son rapport le 19 Novembre 2021. Il donne partiellement raison à l'Union Européenne, en rejetant les arguments américains concernant la spécificité des paiements découplés dont bénéficient comme l'ensemble de l'agriculture, les producteurs d'olives espagnols. Il remet également en cause le calcul par les Etats-Unis des taux d'aides et notamment la transmission complète des aides bénéficiant

aux producteurs d'olives brutes aux producteurs d'olives mûres. Il ne soutient pas la position de l'UE concernant le non-respect de l'accord anti-dumping.

Le groupe spécial a demandé aux Etats-Unis de mettre leurs mesures en conformité avec l'accord du GATT94, l'accord sur les subventions et mesures compensatoires et l'accord anti-dumping.

christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITÉS DE LA FRANCE À L'OMC

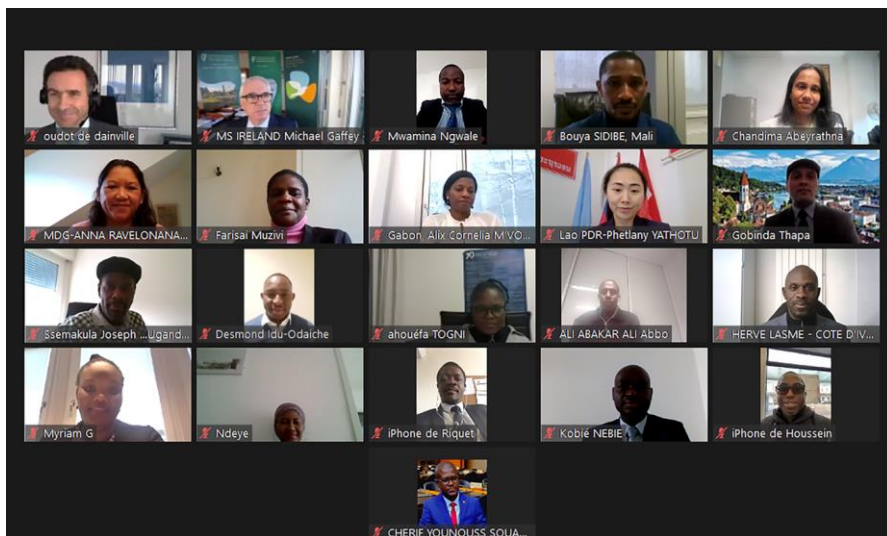
Cérémonie de fin de l'édition 2021 de plusieurs programmes d'assistance technique du secrétariat de l'OMC, dont le Programme Franco-Irlandais des Petites Missions (FIMIP) - 7 décembre 2021

La Directrice générale Ngozi Okonjo-Iweala a félicité les stagiaires pour leur engagement actif dans les travaux de l'OMC malgré les défis liés à la pandémie de COVID-19 et a affirmé être « convaincue que les stagiaires mettrons à profit l'expertise et les connaissances acquises, soit en aidant vos gouvernements à s'engager dans l'OMC et à tirer parti du système commercial mondial, soit en aidant le secteur privé participer plus efficacement au commerce mondial ».

En tant que donateur principal au programme FIMIP, le délégué permanent de la France auprès de l'OMC, Etienne Oudot de Dainville, a souligné que « le programme FIMIP nous permet de contribuer activement au caractère inclusif de cette organisation, en améliorant la capacité institutionnelle des pays bénéficiaires. La multitude et la technicité des débats à l'OMC peuvent constituer des défis pour les missions à Genève qui ont peu de ressources humaines et des portefeuilles diversifiés. Un des enjeux les

plus importants du programme FIMIP est donc d'aider toutes les délégations à Genève à pouvoir participer activement aux négociations de l'OMC, mobiliser leur capitale et ainsi mieux défendre leurs intérêts offensifs et défensifs dans ces négociations. ». Voir intervention complète en pj.

Pour rappel, le programme FIMIP vise à financer la présence d'une vingtaine de fonctionnaires de pays en développement qui viennent en renfort à leur (petite) délégation nationale auprès de l'OMC pendant 10 mois à Genève. Donatrice principale du programme depuis 2009 (nos partenaires irlandais contribuent dans une moindre mesure), la France a contribué à hauteur de plus de 8 millions d'euros sur les 10 dernières années et participé au financement de plus de 200 stagiaires FIMIP.



Voir communiqué de presse sur le site de l'OMC [ici](#).

Source photo : DP France OMC

hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

Accession du Liban à l'OMC

Le 29 novembre dernier, son excellence M. Amin SALAM, ministre de l'économie et du commerce du Liban, a rencontré les équipes de l'OMC et fait le point sur le processus d'accession du Liban à l'OMC.

Si ce processus est inactif depuis plusieurs années, les plans de réformes économiques du gouvernement dans le cadre

des négociations en cours avec le FMI peuvent être l'occasion de le redynamiser tout en l'adaptant aux défis actuels que traverse le Liban. Etienne OUDOT de DAINVILLE, délégué permanent de la France auprès de l'OMC, est le nouveau président du groupe de travail sur l'accession du Liban à l'OMC.



M. le ministre Amin SALAM, entouré de Mme Maika OSHIKAWA, directrice de la division des accessions de l'OMC, du Directeur général adjoint de l'OMC M. Xiangcheng ZHANG, du Délégué permanent de la France, Etienne OUDOT de DAINVILLE, du Représentant du Liban auprès de l'ONU et des OI à Genève M. Salim BADDOURA et de la première secrétaire de la mission du Liban Mme Sara NASR.

Source photo : Privé OMC

CALENDRIER DE L'OMC

Mois de janvier 2022 – Réunions connues à ce jour

3 - 4

Jours fériés à l'OMC

12 - 14

Organe d'examen des politiques commerciales – Géorgie

24 - 26

Organe d'examen des politiques commerciales – Panama

25

Organe de règlements des différends

28

Comité de l'accès aux marchés

De la part de toute l'équipe de la Délégation permanente



Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE, Délégué permanent
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 17/12/2021

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 1211 Genève 19 - Suisse
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie et de la Relance / Direction générale du Trésor
Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>